

PROCÉDURE DE VERSEMENT DU 1% D'IMPÔT POUR LA DECLARATION DE 2016

Principe

Sur votre montant annuel d'impôt sur le revenu 2015, vous pouvez contribuer dans la limite de 1% au financement de Fundacja Entraide, sans que cela ne vous coûte rien. Il suffit de préciser le n° KRS et d'indiquer le montant de votre don (arrondi au 10e de PLN inférieur).

Les sommes ainsi affectées sont collectées par l'administration fiscale polonaise qui s'engage à les reverser à la Fondation bénéficiaire dans les trois mois qui suivent.

Modalités pratiques

Le numéro KRS de la Fondation ainsi que le montant de votre don doivent être indiqués dans les rubriques suivantes de votre déclaration :

- PIT-28 (forfait) : rubriques 125 et 126 (1% du montant indiqué dans la rubrique 105)
- PIT-36 (entreprise individuelle) : 315, 316 (1% du montant indiqué dans la rubrique 192)
- PIT-36L (impôt linéaire) : rubriques 94 et 95 (1% du montant indiqué dans la rubrique 44)
- PIT-37 (employé) : rubriques 137, 138 (1% du montant indiqué dans la rubrique 126)
- PIT-38 (revenus de capitaux mobiliers) : rubriques 57 et 58 (1% du montant indiqué dans la rubrique 34)

N ° d'immatriculation de Fundacja Entraide KRS : 0000159889

ATTENTION : on ne peut pas diviser le 1% entre plusieurs fondations.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous
contacter fundacja.entraide@gmail.com

Vous pouvez vérifier la liste des fondations reconnues d'utilité publique sur : www.mpips.gov.pl/bip - cliquez sur « wykaz organizacji pożytku publicznego » et cherchez au numéro KRS de Fundacja Entraide